

de rassurer les cultivateurs de la région qui espèrent voir cette épizootie enrayée le plus tôt possible.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai pas de renseignements pour des circonscriptions éparpillées, mais si l'honorable député me soumettait une question précise, je m'informerai et lui transmettrais mes renseignements.

**M. Boulanger:** Je voudrais que l'honorable ministre nous dise s'il est au courant des causes de cette infection dans le district?

Voici ce que dit une nouvelle parue dans *La Tribune*, de Sherbrooke, le 25 mars dernier:

Selon le Dr Armand Méthot, d'Acton Vale, l'épidémie serait en régression.

La cause de cette épidémie est l'importation des porcs des États-Unis et à cause des contacts, c'est-à-dire à cause du manque d'hygiène dans la manipulation des animaux.

Les commentaires qui circulent dans la circonscription sont à l'effet que la maladie a été entraînée par suite de l'importation de porcs des États-Unis.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je dois dire encore une fois à l'honorable député que je n'ai pas de renseignements à lui fournir quant à cette maladie. S'il précisait sa question, je m'informerai et lui ferais part de mes renseignements.

(Traduction)

**M. Pitman:** Monsieur le président, j'aimerais profiter de la discussion sur le présent crédit supplémentaire pour proposer au ministre des Finances, et peut-être également au ministre de l'Agriculture, d'appliquer aux animaux abattus parce qu'ils sont atteints de la rage la loi sur les épizooties, afin que les propriétaires de ces bêtes puissent être remboursés de leur perte. Voici quelques mois, il y a eu une épizootie de rage et le gouvernement, si je ne m'abuse, a versé des remboursements par décret du conseil, 40 p. 100 étant acquittés par le gouvernement fédéral, 40 p. 100 par les autorités provinciales et...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! J'aimerais rappeler aux députés que la présente discussion sur les crédits supplémentaires n'est pas la même chose que la discussion du premier crédit du ministère et que nous devons donc limiter notre étude aux crédits individuels.

**M. Pitman:** Je regrette, monsieur le président, je voulais seulement demander au ministre s'il est possible dans ce cas de verser un remboursement aux cultivateurs.

**L'hon. M. Fleming:** La question ne se pose pas à propos du crédit à l'étude. J'apprends que la question a fait l'objet de discussions au

cours de sessions antérieures, mais je crois que le député aura l'occasion d'y revenir lors de l'étude des crédits ordinaires du ministère de l'Agriculture pour l'année financière 1961-1962.

(Le crédit est adopté.)

Division des bestiaux—

663. Surveillance des paris aux pistes de course—Crédit supplémentaire, \$35,000.

**M. McMillan:** Monsieur le président, j'ai remarqué que ce crédit relatif à la surveillance des paris aux pistes de course est de \$35,000 plus élevé que l'an dernier, et je me demande pourquoi le gouvernement doit dépenser pareille somme.

**L'hon. M. Fleming:** Comme le sait le député, il s'agit là d'un service qui rapporte. Dans ce cas, la somme supplémentaire de \$35,000 est nécessaire pour compenser l'augmentation des frais de la surveillance exercée par la Gendarmerie royale, et cette augmentation provient de la hausse de traitement accordée aux membres de la GRC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1960.

**M. Benidickson:** A vrai dire, je ne savais pas, et j'aurais peut-être dû savoir qu'il y a dans les crédits des divers ministères des frais relatifs à la GRC outre ceux qui sont inscrits dans les crédits du ministère de la Justice. Y a-t-il bon nombre d'affectations de ce genre qui ne figurent pas dans les crédits de la Gendarmerie royale du Canada, qui comprennent apparemment tout ce que coûte le maintien de cette police fédérale? En d'autres termes, si certains membres de la Gendarmerie royale doivent exécuter quelque service dans une réserve indienne, relèverait-on un crédit à cette fin dans le budget du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration? Il semble que l'activité de la Gendarmerie relève, en l'occurrence, d'une loi fédérale prévoyant certains services de surveillance à l'égard du champ de course, mais que la dépense est attribuée au ministère de l'Agriculture.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai pas connaissance d'autres crédits de cette nature, monsieur le président. Ce crédit a trait à un service, et ce service est naturellement rémunéré. Il rapporte, d'ailleurs, un revenu. En réalité, le revenu prévu se situe aux environs de \$712,000. Ce service ne coûte donc rien à la Couronne. C'est le seul que la Gendarmerie royale rende au ministère de l'Agriculture, et le seul crédit de cette catégorie que je connaisse.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, j'ai toujours cru que la participation du gouvernement fédéral à la recette du pari mutuel pourrait être regardée comme un impôt sur le transfert de certains montants, et